



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISER SON VEHICULE
PERSONNEL POUR LES BESOINS DU SERVICE

RECTORAT
de la
GUADELOUPE

Service DBM

Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.
Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux et indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret précité.
Arrêté du 20 décembre 2013 pris pour l'application du décret n°2006-781 du 3/07/2006

ANNEE SCOLAIRE . 2024 - 25

A RETOURNER AVANT LE 15 NOVEMBRE 24

NOM d'usage : Nom patronymique :
Prénom : Date de naissance :
Grade : Fonction :
Résidence Administrative :
Résidence Personnelle (adresse) :
Tél. fixe : Portable :

CARACTERISTIQUES DE LA MISSION CONFIEE

Fonctions précises :
Secteurs d'intervention (préciser les communes)
.....
Période : du : au :

Fait à :
Le :

Signature obligatoire du Chef d'Etablissement
Ou du Chef de service + Cachet :

Signature de l'intéressé(e)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Périodes :

du au n° de l'OMP créé le :

du au n° de l'OMP créé le :



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pièces à joindre obligatoirement à votre demande :

- Copie de la carte grise du véhicule
- Copie de l'attestation d'assurance + *Une attestation de second conducteur si vous n'êtes pas l'assuré(e)*
- Copie du dernier Arrêté d'affectation
- Copie des Arrêtés d'affectations secondaires (personnel TZR)
- Copie de la lettre de mission (*préciser la résidence admi^{ve}*)
- Copie de l'emploi du temps attesté du chef d'établissement
- Copie du Contrat de travail (*personnel contractuel*)
- Attestation de non perception de l'ISSR (*imprimé en ligne*)

Le feuillet n°1 du présent imprimé devra parvenir complet et signé :

par courrier à l'adresse suivante :

RECTORAT DE LA GUADELOUPE
Service DBM
Bureau des voyages et déplacements
Parc d'activité de la Providence
ZAC de Dothémare - B.P. 480
97184 LES ABYMES Cédex